

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1994 B 01534
Numéro SIREN : 395 008 246
Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/019300

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Bilan consolidé

En M€	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	5.2	105,8	94,0
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	87,6	79,4
Immobilisations corporelles	5.2	3,9	4,5
Immobilisations financières	5.2	6,2	3,8
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,0
Total actif immobilisé		115,8	102,3
Stocks et en-cours		0,3	0,4
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.4	58,3	60,0
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.7	34,5	22,7
Disponibilités	5.6	68,7	65,2
Total Actif		277,6	250,6

En M€	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Capital	5.8	2,7	2,4
Primes liées au capital		43,2	35,9
Réserves et Résultat consolidé	5.18	13,7	9,4
Autres		-1,6	-2,7
Total capitaux propres		58,0	45,1
Intérêts hors groupe		2,7	1,8
Provisions	5.9	15,0	4,5
Emprunts et dettes financières	5.10	98,6	100,7
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11 ; 5.12	39,6	36,2
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11 ; 5.12	63,8	62,4
Total Passif		277,6	250,6

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Compte de résultat consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Chiffre d'affaires	5.13	214,4	189,9
Autres produits d'exploitation	5.14	10,2	10,2
Achats consommés	5.15	-78,8	-69,0
Charges de personnel	5.15	-87,3	-79,3
Autres charges d'exploitation	5.15	-32,3	-33,1
Impôts et taxes	5.15	-2,3	-2,3
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	5.15	-8,9	-9,0
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15,0	7,4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15,0	7,4
Charges et produits financiers	5.16	-2,1	-2,9
Charges et produits exceptionnels	5.17	0,0	-0,5
Impôt sur les bénéfices		-2,0	-1,8
Résultat net des entreprises intégrées		10,8	2,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		10,4	1,8
Intérêts minoritaires		-0,7	-0,3
Résultat net (part du groupe)		9,7	1,5
Résultat par action (en euros)	5.18	2,22	0,38
Résultat dilué par action (en euros)	5.18	2,20	0,38

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en M€	Capital en nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2019	4 027 553	2,4	35,9	-0,7	0,7	2,6	40,8	12,1	53,0
Affectation du résultat 2019				2,6		-2,6	0,0		0,0
Résultat net 2020						1,5	1,5	0,3	1,8
Augmentation de capital							0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	-0,1	-0,1
Actions propres VISIATIV SA				0,2			0,2		0,2
Ecart de conversion					-0,6		-0,6	-0,2	-0,7
Variation de périmètre				3,1			3,1	-10,4	-7,3
Au 31 décembre 2020	4 027 553	2,4	35,9	5,2	0,1	1,5	45,1	1,8	46,8
Affectation du résultat 2020				1,5		-1,5	0,0		0,0
Résultat net 2021						9,7	9,7	0,7	10,4
Augmentation de capital	413 398	0,2	7,3	0,2			7,8	0,0	7,8
Dividendes versés				0,0			0,0	-0,2	-0,2
Actions propres VISIATIV SA				1,1			1,1		1,1
Ecart de conversion				0,0	1,0		1,0	0,1	1,1
Ecart de conversion (changement méthode ANC 2020)				-0,5			-0,5		-0,5
Changement méthode provision IDR				-5,7			-5,7	-0,1	-5,9
Variation de périmètre				-0,5			-0,5	0,4	0,0
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2,7	43,2	1,3	1,1	9,7	58,0	2,7	60,6

Tableau de flux de trésorerie

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Résultat d'exploitation des entités intégrées	15,0	7,4
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	7,0	6,7
- Provisions inscrites au passif	1,9	0,3
- Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,1	0,1
Résultat brut d'exploitation	24,0	14,5
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	7,5	5,1
Flux net de trésorerie d'exploitation	31,5	19,6
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :		
- Frais financiers	-3,0	-2,0
- Produits financiers	0,3	0,1
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-1,9	-2,8
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0,0	-0,5
Flux net généré affecté à l'activité	26,9	14,4
- Acquisition d'immobilisations	-12,2	-8,9
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	0,0	0,1
- Incidence des variations de périmètre (3)	-17,8	-14,3
Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement	-30,0	-23,1
- Dividendes versés aux minoritaires	-0,2	-0,1
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	7,8	0,0
- Variation des actions propres	1,1	0,2
- Emissions d'emprunts	5,0	46,8
- Remboursements d'emprunts	-7,5	-4,4
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	6,1	42,5
- Incidence de la variation des taux de change	0,5	-0,3
- Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	3,5	33,5
- Trésorerie d'ouverture	65,2	31,7
- Trésorerie de clôture	68,7	65,2

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Détail de la variation du BFR

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Stocks	-0,2	-0,1
Créances clients	4,5	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,5	-3,3
Sous total variations du BFR d'exploitation	6,8	6,1
Autres créances	-8,2	2,6
Charges constatées d'avance	-0,3	-0,1
Dettes fiscales et sociales	8,8	-3,4
Autres dettes	-0,6	1,0
Produits constatés d'avance	1,1	-1,0
Sous total autres variations du BFR	0,7	-1,0
Total Variations	7,5	5,1

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Trésorerie acquise ou versée	2,0	0,4

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice.....	7
1.3 Evènements postérieurs à la clôture	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	8
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	8
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	9
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	9
2.4 Changement de méthode comptable	10
Note 3 : Périmètre de consolidation	11
3.1 Méthodes de consolidation.....	11
3.2 Périmètre de consolidation	12
3.3 Variations de périmètre	13
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation	14
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	15
4.1 Ecart d'acquisition	15
4.2 Ecart de conversion	16
4.3 Immobilisations incorporelles	16
4.4 Immobilisations corporelles	17
4.5 Immobilisations financières	17
4.6 Contrats de location.....	17
4.7 Créances.....	18
4.8 Impôts différés	18
4.9 Valeurs mobilières de placement.....	18
4.10 Disponibilités.....	19
4.11 Opérations en devises étrangères.....	19
4.12 Provisions pour risques et charges.....	19
4.13 Indemnité de départs à la retraite	19
4.14 Instruments financiers	20
4.15 Emprunts.....	20
4.16 Contrat de liquidité	20
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	21
4.18 Chiffre d'affaires	21

4.19 Informations sectorielles.....	21
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	22
4.21 Résultat financier.....	22
4.22 Résultat par action.....	22
Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés	23
<i>Note 5.1 : Ecart d'acquisition</i>	<i>23</i>
<i>Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</i>	<i>23</i>
<i>Note 5.3 : Créances clients.....</i>	<i>25</i>
<i>Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance</i>	<i>25</i>
<i>Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....</i>	<i>26</i>
<i>Note 5.6 : Trésorerie nette.....</i>	<i>28</i>
<i>Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance</i>	<i>28</i>
<i>Note 5.8 : Capitaux propres.....</i>	<i>29</i>
Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions	29
Note 5.8.2 : Distribution de dividendes	29
<i>Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>29</i>
<i>Note 5.10 : Dettes financières.....</i>	<i>30</i>
Note 5.10.1 : Emprunts	30
<i>Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance</i>	<i>33</i>
<i>Note 5.12 : Détail des charges à payer</i>	<i>34</i>
<i>Note 5.13 : Chiffre d'affaires.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 5.14 : Autres produits d'exploitation.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 5.16 : Produits et charges financiers.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 5.18 : Résultat par action.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 5.19 : Parties liées et gouvernance</i>	<i>36</i>
<i>Note 5.20 : Engagements donnés.....</i>	<i>37</i>
Note 5.20.1 : Covenants bancaires	37
Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail	38
Note 5.20.3 : Baux commerciaux	38
Note 5.20.4 : Factoring	38
Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location	38
Note 5.20.6 : Autres engagements financiers.....	39
<i>Note 5.21 : Effectifs</i>	<i>42</i>
<i>Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers</i>	<i>42</i>
Risque de liquidité	42
Risque de taux d'intérêt.....	43
Risque de crédit	43
Risque de change	43
Risque sur actions	43
<i>Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>43</i>

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué une cession de branche d'activité au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020 et au 31/12/2021) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis les parts minoritaires restantes de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020) pour détenir 100%. Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

En avril 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, son CA en 2020 s'est élevé à 24.5 M€ (activité réalisée exclusivement avec la société VISIATIV).

En avril 2021, VISIATIV a cédé la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détenait elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserve uniquement une participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

Le 21 juin 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Ma Sauvegarde, éditrice d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Plus de 3 000 entreprises font aujourd'hui appel à la plateforme SaaS Ma Sauvegarde, qui compte 12 collaborateurs et réalise près d'un million d'euros de chiffre d'affaires, en croissance de plus de 30% par an au cours des trois dernières années.

La Société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre 2021, et impacté le capital social de +0,2 M€ et les réserves de +7,3 M€ (dont +0,6 M€ lié à la conversion de BSA).

Le 1er juillet 2021, la société ABGI UK a racheté 100% du capital de la société IFTC. Cette société basée en Irlande du Nord à Belfast, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. IFTC, qui est consolidé à compter du 1er juillet 2021, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ (0,8 M€) en 2021.

Le 25 octobre 2021, la société ABGI GROUP a pris une participation de 50% du capital dans la société PFIF GmbH, cette société basée en Allemagne et créée en 2021, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle est consolidée en intégration proportionnelle à 50% à partir d'octobre 2021.

En décembre 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société ABGI BRESIL (filiale précédemment détenue à 26,25% et non consolidée au 31/12/2020). Cette société basée au Brésil, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2022.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. La dilution financière maximale liée à l'augmentation de capital est de 1,11% (et de 1,77% en droit de vote).

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1^{er} janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises alors qu'il s'agissait d'engagements hors bilan précédemment (cf Note 2.4).

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

2.4.1 Ecart de conversion

Le traitement des écarts de conversion a été modifié conformément au changement induit par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 du nouveau référentiel ANC 2020-01. La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en résultat consolidé n'est plus autorisée. Cela n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'année et un impact de -0,5 M€ sur les réserves consolidées.

2.4.2 Indemnité de fin de carrière

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit en Note 5.9 « Provisions pour risques et charges » en partie « Provisions pour engagements de retraites ». Ces engagements de retraite figuraient jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provisions pour risques et charges pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs premières entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2020 est :

- Un impact capitaux propres à l'ouverture de -5,9 M€ (net des impôts différés actifs). Les règles d'évaluation de la provision sont décrites en note 4.13
- Un impact impôts différés actifs de 1,9 M€
- Un impact Provision pour Risques et Charges de +7,8 M€

Dans les cadres de ce changement de méthode comptable, une mise à jour des hypothèses actuarielles a été effectuée sur la base des données observées sur les années 2019 à 2021.

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-21		31-déc-20		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
Visiativ SA		société mère		société mère		N/A	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		61%	61%	61%	61%	IG	
I PORTA		100%	61%	100%	61%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG	
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	100%	100%	IG	
CIR 360		75%	74%	75%	74%	IG	
LINKSOFT		(a)		54%	54%	IG	
LEASE PLACE		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	97%	97%	IG	
ABGI GROUP		100%	98%	100%	97%	IG	
ABGI France		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG
OVEUS			95%	93%	95%	93%	IG
ABGI USA		1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	88%	87%	90%	88%	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	98%	IG	
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	91%	93%	90%	IG	
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL	100%	91%	100%	90%	IG	
IFTC LTD	36b The Square, Comber, Newtownards, County Down, BT23 5DU, Irlande du Nord	100%	91%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV MAROC		(b)		100%	100%	IG	
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG	
AJ SOLUTIONS	8 Rue Montgolfier - 68127 Sainte-croix en plaine	(c)		N/A	N/A	IG	
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG	
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	83%	83%	71%	71%	IG	
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG	
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG	
DIMENSIONS GROUP BV		83%	83%	83%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	100%	83%	100%	83%	IG	
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG	
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG	
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	0%	0%	100%	100%	NC	
VALLA		19%	19%	100%	100%	NC	
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG	
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	20%	20%	33%	33%	MEQ	
PFIF (ABGI DEUTSCHLAND)	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	N/A	N/A	IP	
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	(d)		46%	46%	NC	
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ	

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Africa

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Solutions Entreprise

(d) Liquidée le 27 avril 2021

IG : Intégration Globale

IP : Intégration proportionnelle

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé au 31/05/2021 un CA de 1,2 M€ puis a été en location gérance dans la société Visiativ Solution Entreprise à partir du 1^{er} juin 2021 et fusionnée dans Visiativ Solution Entreprise à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.
- Acquisition de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, cette société a réalisé au 31/12/2021 un CA de 25,4 M€ (activité principalement liée avec les sociétés du groupe).
- Acquisition de la société IS Management / Ma Sauvegarde, éditeur d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Elle est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2021 et a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,4 M€.
- Acquisition de la société IFTC UK, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Irlande, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,2 M€.
- Prise de participation de 50% dans la société PFIF GmbH, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Allemagne, cette société est consolidée par intégration proportionnelle à partir d'octobre 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,8 M€.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société ABGI BRESIL passant de 26% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021. Cette société sera consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fusions

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société LINKSOFT passant de 54% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021 puis LINKSOFT a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV Maroc (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 dans la société VISIATIV AFRICA.

Sorties de périmètre

- La société AIM CP (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été cédée en intégralité en avril 2021 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021.
- La société VALLA SAS (filiale précédemment détenue à 19% par VISIATIV SA et à 81% par AIM CP) n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021 du fait de la cession à 100% de la société AIM CP.
- La société QOLID précédemment détenue à 46% et intégrée par mise en équivalence en 2020 a été liquidée le 27 avril 2021.

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2021 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIÉTÉS	Données au	% de détention		En KC			VNC des titres au 31/12/2021
		31/12/2021	31/12/2020	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	
STRATEGEEK	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	6	-
ABGI BRÉSIL (*)	31/12/2021	100,00%	25,00%	428	1 426	433	1 660
AXEMBLE MAROC	31/03/2020 // en cours de liquidation	100,00%	100,00%	195	-	6	-
E-NOVAPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	NC	NC	NC	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	25,00%	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	25,00%	28,60%	NC	NC	NC	100
BSOFT (**)	31/12/2021	53,74%	N/A	381	415	-147	310
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	20,66%	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2021	65,00%	65,00%	-65	200	0	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

(*) : La détention de ABGI Brésil est passée à 100% le 16 décembre 2021, cette société sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

(**) : La société a été acquise le 1er décembre 2021 pour 53,74%, elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance et cloud) d'autre part.

4.2 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2021	Taux moyen 2020	Taux de clôture au 31/12/2021	Taux de clôture au 31/12/2020
CHF	1,0845	1,0712	1,0331	1,0802
GBP	0,8650	0,8843	0,8403	0,8990
MAD	10,6531	10,8366	10,5528	10,8848
USD	1,1909	1,1325	1,1326	1,2271
CAD	1,4936	1,5215	1,4393	1,5633

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2021, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- VISIATIV 3D PRINTING
- ENTREPRISE DU FUTUR
- ABGI GROUP
- ABGI France
- OVEUS.

Par ailleurs le groupe a deux autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1^{er} janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés (voir Note 2.4).

Les écarts actuariels seront comptabilisés en utilisant la méthode du corridor : ils seront ainsi différés au bilan et présentés en augmentation ou en diminution de la dette actuarielle. La méthode du corridor consiste à n'amortir le montant cumulé des écarts actuariels que sur une base correspondant à l'excédent de ces écarts cumulés par rapport à 10 % de la dette du régime, ou à 10 % de l'actif du régime si celui-ci est supérieur à la dette. L'amortissement de cet excédent est effectué linéairement sur la durée estimée résiduelle moyenne d'activité des bénéficiaires du régime.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation ²	0,88%	
Table de mortalité	INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,80%	2,30%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%	

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2021 (cf note 5.10.1). Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2021. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2021

En M€	31/12/2020			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30,8	-5,4	25,4	0,0	2,1	0,0	0,4	27,9
UGT VISIATIV Platform	62,2	-8,2	54,0	1,3	4,2	0,0	0,2	59,7
Total écarts d'acquisition	93,1	-13,7	79,4	1,3	6,3	0,0	0,5	87,6

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de AJ Solutions, IFTC UK et de Lease Place décrites en note 3.3 de la présente annexe.

Les augmentations correspondent pour 0,9 M€ au complément de prix versé début 2021 dans le cadre du rachat des minoritaires de Visiativ Conseil fin 2020.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 9 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2021.

- Au 31 décembre 2021

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	42,7	6,4	0,0	0,7	-0,1	0,0		49,6
Logiciels	1,0	0,3		0,0	0,0	0,0		1,3
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1,3	0,0	0,0	-0,2		0,1		1,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	1,5	2,5		-0,5				3,6
Total Immobilisations incorporelles	46,5	9,2	-0,1	0,0	-0,1	0,1		55,7
Constructions	2,2	0,0		0,1	-0,2			2,1
Terrains	0,3							0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,9	0,0			-0,6			0,3
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,4				-0,4			0,0
Matériel de transport	0,2	0,0	0,0		0,0	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,9	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0		4,9
Autres immobilisations corporelles	5,4	0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1		5,4
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
Total Immobilisations corporelles	14,1	0,6	-0,5	0,0	-1,2	0,1		13,2
Autres immobilisations financières	4,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0		6,8
Titres mis en équivalence	0,0				0,4		-0,4	0,0
Total Immobilisations financières	4,4	2,4	0,0	0,4	0,0	0,0	-0,4	6,8
TOTAL GENERAL	65,0	12,2	-0,6	0,4	-1,2	0,2	-0,4	75,7

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs) pour 6,4 M€. Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

La production immobilisée relative au développement du nouvel ERP du groupe s'élève à 1,6 M€, elle est classée en immobilisation en cours, l'ERP devant être mis en service en 2022. Par ailleurs en immobilisation en cours, le solde des acquisitions correspond également à l'ERP et représente des achats auprès de tiers.

Au 31 décembre 2021, les acquisitions d'immobilisations financières correspondent à l'acquisition des titres ABGI Brésil et BSOFT pour 2 M€ et à l'augmentation des dépôts et cautionnements pour le solde.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,2 M€ au 31 décembre 2021.

Le reclassement de -0,4 M€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0						0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	31,1	5,4	0,0	0,0	-0,1		36,4	13,2
Logiciels	0,4	0,3		0,0	0,0	0,0	0,7	0,6
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,7
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0						0,0	3,6
Total Immobilisations incorporelles	31,9	5,8	0,0	0,0	-0,1	0,0	37,563	18,1
Constructions	1,2	0,2		0,0	-0,1		1,3	0,8
Terrains	0,0						0,0	0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,8	0,0		0,0	-0,6		0,2	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,3				-0,3		0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0	0,1	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,0	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0	4,0	0,9
Autres immobilisations corporelles	3,2	0,6	0,0	-0,1	0,0	0,1	3,7	1,7
Immobilisations corporelles en cours	0,0						0,0	0,0
Total Immobilisations corporelles	9,619	1,2	-0,5	0,0	-1,0	0,1	9,4	3,9
Autres immobilisations financières	0,6					0,0	0,6	6,2
Titres mis en équivalence	0,0						0,0	0,0
Total Immobilisations financières	0,558	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	6,2
TOTAL GENERAL	42,1	7,0	-0,5	0,0	-1,1	0,1	47,5	28,2

Note 5.3 : Créances clients

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en M€)	31/12/2021		31/12/2020	
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	63,0		64,7	
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4,7		-4,6	
Total net des créances clients et comptes rattachés	58,3		60,0	

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes de l'actif circulant au 31 décembre 2021. Les disponibilités et les impôts différés actif sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2021		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	63,0	57,3	5,7
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Stock	0,4	0,4	
Créances fiscales (1)	15,8	12,6	3,3
Fournisseurs débiteurs	0,9	0,9	
Factor (2)	7,2	7,2	
Comptes courants (3)	3,1	3,1	
Autres créances	0,5	0,5	
Charges constatées d'avance	1,9	1,9	
Total de l' Actif circulant	93,4	84,4	8,9

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 7.3 M€ (dont CIR 3.7 M€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.3 M€) et des créances de TVA pour 8.6 M€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0,6 M€ contre 0,5 M€ au 31 décembre 2020.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les créances financées sont sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au 31 décembre 2021, ces créances s'élèvent à 7,2 M€. Au 31 décembre 2020, elles s'élevaient à 4,2 M€. Les créances cédées au Factor et présentant un risque de recouvrement font l'objet d'une provision pour risques et charges. Au 31 décembre 2021 elle représente 1,6 M€.

Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

Au 31 décembre 2021

• Swarm	1,2 M€
• Fives Smart Software Development SAS	1,1 M€
• Mission RGPD	0,2 M€
• Axemble Maroc	0,1 M€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2021
Provision sur Stock	0,0			0,1		0,1
Provisions sur comptes clients	4,6	2,6	-2,6	0,0	0,1	4,7
Provisions sur autres créances	1,0	0,2	-0,9			0,4
Total provisions pour dépréciations	5,7	2,8	-3,5	0,1	0,1	5,2

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 30,3 M€ au 31 décembre 2021 (dont 13,5 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 26.5% au 31 décembre 2021. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élevaient à 19% en UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,4 M€.

Au 31 décembre 2021, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	10,8	2,2
Impôt consolidé	2,0	1,8
Résultat avant impôt	12,8	4,0
Taux courant d'imposition en France	26,5%	28,0%
Impôt théorique au taux courant en France	3,4	1,1
Différences permanentes	-1,0	0,5
Activation du déficit fiscal	0,0	-0,8
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	0,1	1,4
Différences de taux d'imposition	-0,4	-0,4
Charge/produit d'impôt du groupe	2,0	1,8
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>15,6%</i>	<i>45,2%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2021 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Engagement de retraite	8,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-2,5	-1,7
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	-0,6	0,0
Déficits reportables activés	12,9	11,8
Déficits reportables non activés	17,6	17,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	36,0	27,8
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	18,4	10,8
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	4,6	2,9
Taux (B) / (C)	25%	27%
Ecart de réévaluation Immobilisations	0,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,8
Autres retraitements	0,0	0,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	0,6	1,4
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	0,1	0,4
Taux (D) / (E)	25%	27%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	35,4	26,4
Impôts différés non reconnus	-17,6	-17,0
Total net des bases d'impôts différés (F)	17,8	9,4
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	4,4	2,5
Taux (F) / (G)	25%	27%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	68,7	65,2
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	-0,1
Total Trésorerie nette	68,7	65,2

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Locations immobilières	0,6	0,9
Locations mobilières	0,5	0,4
Sous-traitance	0,1	0,0
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,3	0,3
Marketing	0,2	0,1
Divers	0,1	0,1
Total des charges constatées d'avance	1,9	1,9

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Issus de la facturation des contrats de maintenance	13,8	12,5
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,4	0,5
Issus des prestations de services	2,9	3,2
Autres	0,2	0,3
Total des produits constatés d'avance	17,4	16,5

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en M€)	2,7	2,4
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 440 951	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2021								
	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,0	0,1	-0,1			0,0	0,1		0,1
Provisions pour maintenance	1,8	1,5	-1,5	0,0	0,0	0,0		0,0	1,8
Provisions pour pensions et obligations similaires	0,6	0,2			0,1		7,8		8,6
Autres provisions pour risques	2,1	3,2	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	4,4
Total provisions pour risques et charges	4,5	4,9	-2,9	0,0	0,1	0,0	7,9	0,4	15,0

Provisions pour engagements de retraites

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable a été décidé avec l'application de la méthode préférentiel de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC), qui figurait jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provision risque et charge (0,6 M€) pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs 1ères entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

La dotation provision IFC sur l'exercice est de 0,2 M€

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommes dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients ayant plus de 180 jours et totalement cédées au factor.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2021.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	98,5	15,0	83,3	0,1
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,1	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
Total des dettes financières	98,6	15,1	83,4	0,1

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 33 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 13 M€.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2020	100,4
(+) Encaissement	5,0
(-) Remboursement	-7,5
(+) Entrée de périmètre	0,4
(+/-) Autres mouvements	0,1
Au 31 décembre 2021	98,5

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de 6,2 M€, dont 3,5 M€ au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1,4 M€
- VSSB :	<u>0,3 M€</u>
Total de la dette :	1,7 M€

A la date du 31 décembre 2021, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16,0 M€. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,9	0,0	1,0	1,9
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1,3	0,0	0,4	0,9
TOTAL	4,2	0,0	1,4	2,8

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	5,4	0,0	0,0	5,4
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2,6	0,0	0,0	2,6
TOTAL	8,0	0,0	0,0	8,0

CAPEX 1 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	8,3	0,0	1,0	7,3
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	3,9	0,0	0,4	3,5
TOTAL	12,2	0,0	1,4	10,8

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5,0 M€. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,0	0,0	0,5	1,5
TOTAL	2,0	0,0	0,5	1,5

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,5	0,0	0,0	2,5
TOTAL	2,5	0,0	0,0	2,5

CAPEX 2 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	4,5	0,0	0,5	4,0
TOTAL	4,5	0,0	0,5	4,0

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2021

VISIATIV a obtenu en janvier 2021 un Prêt de BPI France de 5,0 M€ afin de renforcer la structure financière du Groupe. Cet emprunt est fixé à un taux de 1.25% sur un an, il est remboursable sur 5 ans.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20,0 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations portent un intérêt à 4.1% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Prêt Garantie par l'Etat

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2,5 M€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2,5 M€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 4,6 M€ au 31 décembre 2021.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5%
Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit, leur juste-valeur est nulle au 31/12/2021 compte tenu des taux Euribor 3 mois négatifs :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en M€)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en M€)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LCL	CIC	CAISSE D'ÉPARGNE
Prêt de Refinancement	1,8	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	5,0	100%	1,7		2,2	1,2
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1,2	100%		1,2		
Total prêt de Refinancement	1,8					6,2	100%	1,7	1,2	2,2	1,2
Capex Linéaire	4,3	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3,2	75%		3,2		
Capex Infine	10,5	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3,2	30%				
Total des tirages Capex	14,8					6,4	43%	3,2	3,2	0,0	0,0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	0,7	0,7		
Fournisseurs et comptes rattachés	39,6	39,6		
Dettes fiscales et sociales	42,8	42,8		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	17,2	17,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	25,6	25,6		
Autres Dettes	2,7	2,6	0,1	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	0,9	0,8	0,1	
<i>Groupe et associés</i>	0,4	0,4		
<i>Dettes envers factor</i>	0,0	0,0		
<i>Autres dettes</i>	1,4	1,4		
Total des dettes d'exploitation	85,9	85,8	0,1	0,0
Produits constatés d'avance	17,4	17,4		
Total général	103,3	103,2	0,1	0,0

(*) Dont TVA 21,7 21,7

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16,2	19,8
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,2	19,8
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	7,8	6,8
Sécurité sociale et assimilés	5,5	3,7
Etat	1,8	0,6
Total des dettes fiscales et sociales	15,1	11,1
Total général	31,3	31,0

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
France	154,8	138,8
Reste du monde	59,6	51,2
Total chiffre d'affaires	214,4	189,9
<i>% Hors France</i>	27,8%	26,9%

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, les Pays Bas, les USA, la Belgique et le Maroc. Les ventes réalisées à l'international sont demeurées particulièrement dynamiques, avec une croissance de +18% en 2021 (+16% à périmètre et taux de change constants), représentant désormais 28% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

À l'issue de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires consolidé de Visiativ s'établit à 214,4 M€ en croissance de +13% (+12% en organique) par rapport à l'exercice 2020. Il s'inscrit également en hausse de +6% par rapport à l'exercice 2019. Le Groupe dépasse ainsi son objectif annuel qui visait à retrouver en 2021 le niveau d'activité de 2019 avant la crise sanitaire.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	8,0	7,5
Transferts de charges	1,4	1,1
Crédit d'impôt recherche	0,6	0,7
Subvention d'investissement reconnue en résultat	0,0	0,4
Autres produits	0,2	0,6
Total autres produits d'exploitation	10,2	10,2

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, infogérance).

(Montants en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	138,4	76,0	214,4	116,2	73,8	189,9
EBITDA	9,4	12,6	22,1	4,2	10,0	14,3
<i>Ebitda / CA</i>	6,8%	16,6%	10,3%	3,7%	13,6%	7,5%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	0,1	0,1
Reprises sur provisions	0,9	0,3
Autres produits financiers	0,1	0,0
Total des produits financiers	1,2	0,4

CHARGES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Pertes de change	0,1	0,3
Dotations provisions financières	0,3	1,1
Charges d'intérêts	2,0	1,7
Autres charges financières	0,9	0,3
Total des charges financières	3,3	3,4

Les autres charges financières correspondent à la sortie du compte courant Qolid après la liquidation de cette société, cette charge est compensée par la reprise de provision financière.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	0,0	0,1
Reprise de provisions exceptionnelles	0,0	0,5
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,2
Produits exceptionnels divers	0,1	0,2
Total des produits exceptionnels	0,2	1,0

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0,0	0,2
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,0	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,2	1,3
Total des charges exceptionnelles	0,2	1,5

En 2020, le résultat exceptionnel était impacté par les coûts provisionnés pour la sortie de la société Valla pour 0,6 M€, aucun élément significatif n'impacte le résultat exceptionnel en 2021.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 367 030	3 900 127
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 406 405	3 860 752
Résultat net part du groupe (en M€)	9,7	1,5
Résultat de base par action (€/action)	2,22	0,38
Résultat dilué par action (€/action)	2,20	0,38

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES
Information (en M€)

	31/12/2021	31/12/2020
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	0,3	0,2
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,0	0,3
Créances rattachées à des participations	2,9	3,5
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,2	0,2
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
TOTAL	0,7	0,7

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Pour l'année 2021, ces rémunérations regroupent Laurent FIARD et Bertrand SICOT sur l'ensemble de l'année.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés
Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 R2 < 2,0 pour les exercices suivants y compris 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location immobilière	4,8	2,4

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1,8	1,2	0,6
Matériel informatique	2,1	1,0	1,1
Total de l'engagement	3,8	2,1	1,7

Note 5.20.6 : Autres engagements financiers

1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

2/ Complément de prix

- **INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020, 2021 et 2022, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, 2020 et 2021, des compléments de prix pour un montant total de 251 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2021.

- **DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé et la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant. Le complément de prix au titre de l'année 2021 sera versé courant 2022.

3/Garanties de passif

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées, en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Lease Place**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360, Living Actor et BSoft bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI UK.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	A tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour (porta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **CIR 360**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2021 est le suivant :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Sales & Marketing	358	355
Formation & Consulting	513	434
R&D	142	132
Direction & Administratifs	139	112
Total effectifs à la clôture	1 152	1 033

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 21 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2021 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2021.

Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2021						Exercice 2020					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0,05	33%	0,05	37%			0,05	35%	0,05	36%		
* Filiales intégrées globalement	0,10	67%	0,05	36%	0,13	100%	0,09	65%	0,07	54%	0,11	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liés à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur									0,01	10%		
TOTAL	0,15	100%	0,14	100%	0,11	100%	0,14	100%	0,14	100%	0,11	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 664 570,60 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 MAI 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 mars 2022, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-21		31-déc-20		Méthode de consolidation	Effectif 31/12/21
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
Vistiath SA		société mère		société mère		N/A	104
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG	195
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	190
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	55
VSSB		61%	61%	61%	61%	IG	0
I PORTA	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	61%	100%	61%	IG	27
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG	5
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	100%	100%	IG	7
CIR 360		75%	74%	75%	74%	IG	0
LINKSOFT		(a)		54%	54%	IG	0
LEASE PLACE		100%	100%	N/A	N/A	IG	2
VISIATIV CONSEIL		97%	97%	97%	97%	IG	0
ABGI GROUP		100%	98%	100%	97%	IG	0
ABGI France	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	98%	IG	99
OVEUS		95%	93%	95%	93%	IG	26
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	88%	86%	90%	88%	IG	61
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	98%	IG	5
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	90%	93%	90%	IG	61
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6AL	100%	90%	100%	90%	IG	0
IFTC LTD	366 The Square, Comber, Newtownards, County Down, BT23 5DU, Irlande du Nord	100%	90%	N/A	N/A	IG	11
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG	27
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG	4
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG	0
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG	43
VISIATIV MAROC		(b)		100%	100%	IG	0
KALISTA	100 Avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG	13
AJ SOLUTIONS	8 Rue Montgolfier - 68127 Sainte-croix en plaine	(c)		N/A	N/A	IG	0
IS MANAGEMENT - MA SALVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	N/A	N/A	IG	10
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG	30
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	83%	83%	71%	71%	IG	3
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG	19
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG	28
DIMENSIONS GROUP BV		83%	83%	83%	83%	IG	1
DESIGN SOLUTIONS BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	100%	83%	100%	83%	IG	23
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG	2
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG	2
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG	10
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	0%	0%	100%	100%	NC	0
VALLA		19%	19%	100%	100%	NC	0
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG	13
MISSION RCPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	20%	20%	33%	33%	MEQ	0
PFIF (ABGI DEUTSCHLAND)	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	N/A	N/A	IP	10
QLOUD	170 bd Stalingrad 69006 LYON	(d)		46%	46%	NC	0
RIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Marlyse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ	0

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Vistiath Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Vistiath Afrika

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Vistiath Solutions Entreprise

(d) Liquidée le 27 avril 2021

IG : Intégration Globale
IP : Intégration proportionnelle
MEQ : Mise en équivalence
NC : Non Consolidée

1 085

B. Variation de périmètres

Le groupe VISIATIV a enregistré en 2021 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé au 31/05/2021 un Chiffre d'Affaires de 1,2 M€. Son fonds de commerce a été mis en location gérance au profit de la société Visiativ Solution Entreprise à partir du 1^{er} juin 2021 ; elle a ensuite été fusionnée puis absorbée par la Visiativ Solution Entreprise à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.
- Acquisition de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels ; cette société a réalisé au 31/12/2021 une activité de 25,4 M€ principalement avec les sociétés du groupe.
- Acquisition de la société IS Management / Ma Sauvegarde, éditeur d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Elle est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2021 et a réalisé au 31/12/2021 un Chiffre d'Affaires contributif sur 6 mois de 0,4 M€.
- Acquisition de la société IFTC UK, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Irlande, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un Chiffre d'Affaires contributif de 0,2 M€ sur 6 mois.
- Prise de participation de 50% dans la société PFIF GmbH, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Allemagne, cette société est consolidée par intégration proportionnelle à partir d'octobre 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un Chiffre d'Affaires contributif de 0,1 M€.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société ABGI BRESIL passant de 26% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021. Cette société sera consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fusions

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société LINKSOFT passant de 54% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021 ; La société LINKSOFT a été fusionnée puis absorbée par la société VISIATIV SOFTWARE à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.
- La société VISIATIV Maroc (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été fusionnée puis absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 par la société VISIATIV AFRICA.

Sorties de périmètre

- La société AIM CP (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été cédée en intégralité en avril 2021 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021.
- La société VALLA SAS (filiale précédemment détenue à 19% par VISIATIV SA et à 81% par AIM CP) n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021 du fait de la cession à 100% de la société AIM CP.
- La société QOLID précédemment détenue à 46% est intégrée par mise en équivalence en 2020 a été liquidée le 27 avril 2021.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2021 les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIÉTÉS	Données au	%		En K€			
		de détention 31/12/2021	de détention 31/12/2020	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2021
STRATEGEEEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	6	-
ABGI BRÉSIL (*)	31/12/2021	100,00%	25,00%	428	1 426	433	1 660
AXEMBLE MAROC	31/03/2020 // en cours de liquidation	100,00%	100,00%	-	195	-	6
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	NC	NC	NC	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	25,00%	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	25,00%	28,60%	NC	NC	NC	100
BSOFT (**)	31/12/2021	53,74%	N/A	381	415	-147	310
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	20,66%	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHÉ INC USA	31/12/2021	65,00%	65,00%	-65	200	0	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

(*) : La détention de ABGI Brésil est passée à 100% le 16 décembre 2021, cette société sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

(**) : La société a été acquise le 1er décembre 2021 pour 53,74%, elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 s'élève à 214,4 M€ contre 189,9 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 15,0 M€ au 31 décembre 2021 contre 7,4 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'élève à 10,4 M€ au 31 décembre 2021 contre 1,8 M€ au 31 décembre 2020.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Changement de méthode comptable

Ecart de conversion

Le traitement des écarts de conversion a été modifié conformément au changement induit par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 du nouveau référentiel ANC 2020-01. La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en résultat consolidé n'est plus autorisée. Cela n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'année et un impact de -0,5 M€ sur les réserves consolidées.

Indemnité de fin de carrière

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentiel de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) des sociétés françaises, qui figurait jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provision risque et charge pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs premières entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2020 est :

- Un impact capitaux propres à l'ouverture de -5,9 M€ (net des impôts différés actifs). Les règles d'évaluation de la provision sont décrites en note 4.13
- Un impact impôts différés actifs de 1,9 M€
- Un impact Provision pour Risques et Charges de +7,8 M€

Dans les cadres de ce changement de méthode comptable, une mise à jour des hypothèses actuarielles a été effectuée sur la base des données observées sur les années 2019 à 2021.

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

E. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué une cession de branche d'activité au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020 et au 30/06/2021) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020). Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un Chiffre d'Affaires de 2,8 M€.

En avril 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, son Chiffre d'Affaires en 2021 s'est élevé à 24.5 M€, activité réalisée exclusivement avec la société VISIATIV.

En avril 2021, VISIATIV a cédé la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détenait elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserve uniquement une participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

Le 21 juin 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Ma Sauvegarde, éditrice d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Plus de 3 000 entreprises font aujourd'hui appel à la plateforme SaaS Ma Sauvegarde, qui compte 12 collaborateurs et réalise près d'un million d'euros de chiffre d'affaires, en croissance de plus de 30% par an au cours des trois dernières années.

La société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre 2021, cela a impacté le capital social de +0,2 M€ et les réserves de +7,3 M€ (dont +0,6 M€ lié à la conversion de BSA).

Le 1er juillet 2021, la société ABGI UK a acheté 100% du capital de la société IFTC. Cette société basée en Irlande du Nord à Belfast, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. IFTC, qui sera consolidé à compter du 1er juillet 2021, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 M€ (1,5M€).

Le 25 octobre 2021, la société ABGI GROUP a pris une participation de 50% du capital dans la société PFIF GmbH, cette société basée en Allemagne et créée en 2021, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle est consolidée à partir de sa date de rachat.

En décembre 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société ABGI BRESIL (filiale précédemment détenue à 26,25% et non consolidée au 31/12/2020). Cette société basée au Brésil, est un cabinet de conseil

spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle est consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2022.

F. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, I porta, et Spreading Apps, Living actor exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2021, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 11.6 M€ dont 6.4 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

G. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. La dilution financière maximale liée à l'augmentation de capital est de 1,11% (et de 1,77% en droit de vote).

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société a montré sa capacité de résilience en affrontant la crise sanitaire de 2020 ; les actions entreprises, les développements réalisés et la mobilisation des équipes permettent sereinement de bénéficier à plein de la reprise économique qui était attendue en 2021.

I. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 10,4 M€ (Dont 9,7 M€ résultat groupe et 0,7 M€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2021.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 14 905 066 € contre 13 722 010 € lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 5 488 289 € contre 4 114 465 € lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 20 153 622 € contre 18 119 083 € lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 239 732 € contre -282 609 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à 1 103 669 € contre -745 035 € lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -3 904 706 € contre un montant de -1 118 806 € pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice 752 902 € contre une perte de -255 919 € lors de l'exercice précédent.

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2021

- Augmentation du capital social pour un montant de 7,6M€ en juin 2021 par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Action (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) à hauteur de 7 M€ et conversion de Bons de Souscription d'Actions (BSA) à hauteur de 0,6 M€.
- Augmentation du capital social pour un montant de 7K€ en décembre 2021 par conversion de Bons de Souscription d'Actions (BSA)
- Augmentation du capital social en décembre 2021 à hauteur de la constatation de l'acquisition définitive d'attribution gratuite d'actions.
- Cession de la totalité de la participation de la filiale AIM CP.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV SOFTWARE de 20,9 M€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV SOLUTIONS de 9,5 M€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.

- Augmentation de la valeur des titres KALISTA de 840 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.
- Augmentation de la valeur des titres SPREADING APPS de 757 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV 3D PRINTING de 2 246 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV.
- Annulation des titres QOLID à la suite de sa clôture de liquidation le 27 avril 2021.
- Annulation des titres de LINKSOFT à la suite de son absorption par voie de fusion par la VISIATIV SOFTWARE et augmentation de la valeur de la participation de VISIATIV SOFTWARE à due concurrence.
- Annulation des titres de VISIATIV MAROC SA à la suite de son absorption par voie de fusion par la VISIATIV AFRICA SARL et augmentation de la valeur de la participation de VISIATIV AFRICA SARL à due concurrence.
- Prise de participation dans le capital de la société BSOFT à hauteur de 53,74 %.
- Acquisition de 100 % du capital social de la société I.S. MANAGEMENT (MA SAUVEGARDE) en juin 2021.
- Acquisition de 100 % du capital social de la société LEASE PLACE en février 2021.
- Acquisition de 100 % du capital social de la société ENTREPRISE DU FUTUR en avril 2021 par voie de rachat auprès VISIATIV SOFTWARE.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de TIMELAB par voie de rachat d'actions en juin 2021, passant de 70,6 % à 83,4 %.

Attribution d'actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint.

En date du 17 décembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante. Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2022, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

D. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2021, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
- **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
- **Visiativ 3D Printing** (100% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Dimension group BV** (82.5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Spreading Apps** (100% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Visiativ Software for Smart Building** (60,78% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Conseil** (97,76% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15,78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI
- **Timelab** (83,45% du capital social) – Spécialiste IoT
- **VISIATIV MANAGED SERVICES** (100% du capital social) – Cloud Infogérance
- **I.S MANAGEMENT** (100% du capital social) – Editeur de solutions de sauvegarde des données des entreprises
- **ENTREPRISE DU FUTUR** (100% du capital social) – Editeur de logiciels informatiques
- **LEASE PLACE** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 82 027 k€ contre 67 431 k€ en 2020 soit une progression de 21,64%.

Le résultat d'exploitation ressort à 10 833 k€ contre 4 941 k€.

Le résultat net 2021 est de 6 540 k€ contre 3 119 k€ en 2020.

VISIATIV SOLUTIONS

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 24 086 k€ contre 23 327 k€ en 2020 soit progression de 3,25%.

La société réalise un résultat d'exploitation de -106 k€ contre -2 259 k€ pour l'exercice précédent.

Le déficit 2021 ressort à -209 k€ contre -2 448 k€ en 2020.

VISIATIV SUISSE (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 870 kCHF contre 1 450 kCHF au titre de l'exercice 2020.

La société réalise un résultat d'exploitation de -451 kCHF contre -382 kCHF en 2020.

Elle dégage sur l'exercice un résultat net de -461 kCHF contre un résultat déficitaire de -390 kCHF pour l'exercice précédent.

INNOVA SYSTEMS (Angleterre)

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 6 875 k£ contre 6 412 k£ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 262 k£ pour un résultat net 990 k£.

VISIATIV AFRICA (Maroc)

Au cours de l'exercice 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 21 878 kMAD contre 17 064 kMAD.

Le déficit de l'exercice se porte à -1 584 kMAD contre un déficit 2020 de -4 100 kMAD.

VISIATIV 3D PRINTING

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 678 k€ contre un montant de 1 329 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à -259 k€ contre -744 k€ pour l'exercice précédent.

KALISTA

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 017 k€ contre 907 k€ en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à -153 k€ contre -284 k€ en 2020.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -171 k€ contre un déficit de -291 k€ pour 2020.

DIMENSION GROUP (Pays Bas)

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 868 k€ contre un montant de 527 k€ en 2020. Son résultat net 2021 s'élève à 32 k€ contre -177 k€ pour 2020. Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

VISIATIV SOFTWARE

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 15 501 k€ contre 16 352 k€ en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à -4 483 k€ contre -3 537 k€ en 2020.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -5 288 k€ contre un déficit de -4 886 k€ pour 2020.

SPREADING APPS

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 585 k€ contre 1 524 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation ressort à -263 k€ contre -187 k€ en 2020 et le résultat net à -285 k€ en 2021 contre -208 k€ en 2020.

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BULDING

Cette structure est la holding de la société Iporta. Son Chiffre d'affaires s'élève à 368 k€ sur l'exercice contre 293 k€ pour 2020. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 36 k€ en 2021 contre 161 k€ en 2020.

VISIATIV CONSEIL

Elle a réalisé sur 2021 un chiffre d'affaires de 351 k€ contre un montant 288 k€ pour 2020. Le résultat d'exploitation ressort à -21 k€ contre -26 k€ pour l'exercice 2020. Le résultat financier ressort à -514 k€ contre -538 k€ pour 2020. L'exercice 2021 se solde par un résultat net de -603 k€ contre -623 k€ pour 2020.

ABGI GROUP

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 1 333 k€ contre un montant de 1 157 k€ pour 2020. Le résultat d'exploitation ressort à -30 k€. L'exercice 2021 se solde par un résultat net de 2 201 k€ contre 968 k€ pour 2020.

VISIATIV MANAGED SERVICES

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 8 268 k€ contre 8 649 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation ressort à -1 035 k€ contre -14 k€ en 2020 et le résultat net à -1 072 k€ en 2021 contre -131 k€ en 2020.

TIMELAB

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 29 k€ contre 89 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation ressort à -345 k€ contre -140 k€ en 2020 et le résultat net à -381 k€ en 2021 contre -165 k€ en 2020.

ENTREPRISE DU FUTUR

La société a généré un chiffre d'affaires sur l'exercice 867 k€ sur l'exercice contre un montant nul pour l'exercice précédent. Son résultat d'exploitation s'élève à -339 k€ contre -9 k€ pour 2020, et les comptes laissent ressortir un résultat net à -364 k€ contre -9 k€ en 2020.

I.S MANAGEMENT

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 932 k€ contre 755 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation ressort à 166 k€ contre 135 k€ en 2020 et le résultat net à 127 k€ en 2021 contre 102 k€ en 2020.

LEASE PLACE

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 25 383 k€ contre 24 549 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation ressort à 404 k€ contre 376 k€ en 2020 et le résultat net à 319 k€ en 2021 contre 278 k€ en 2020.

Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2021 est également succinctement présentée ci-après :

VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS SA (Switzerland)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 11 839 kCHF contre 9 878 kCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 256 kCHF contre 1 410 kCHF en 2020.

Le bénéfice net s'élève à 144 kCHF contre une perte de -1 049 kCHF en 2020.

DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 8 801 k€ contre 7 826 k€. Son résultat net s'établit à 443 k€ contre 431 k€ en 2020.

LAYERTEC BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 2 485 k€ contre 594 k€. Son résultat net s'établit à 229 k€ contre -194 k€ en 2020.

DESIGN SOLUTIONS BVBA (Belgique)

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 8 367 k€ contre 4 041 k€ en 2020. Son résultat net ressort à 318 k€ contre 70 k€ en 2020.

IPORTA

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 3 888 k€ contre 3 587 k€ en 2020. Le résultat d'exploitation s'élève à 357 k€ contre -156 k€ en 2020 et le résultat net à 190 k€ en 2021 contre -152 k€ en 2020.

ABGI FRANCE

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 16 939 k€ contre 17 825 k€ en 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à 4 716 k€ contre 4 875 k€ en 2020.

Son résultat net s'élève à 3 064 k€ contre 3 143 k€ en 2020.

ABGI USA

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'est élevé à 11 783 kUSD contre 9 012 kUSD pour 2020. Son résultat d'exploitation ressort à 3 537 kUSD contre 3 103 kUSD en 2020 et son résultat net à 2 696 kUSD en 2021 contre 2 583 kUSD en 2020.

OVEUS

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à 3 394 k€ contre 2 764 k€ en 2020. Son résultat d'exploitation ressort à 844 k€ en 2021 contre 746 k€ pour 2020 ; son résultat net ressort en 2021 à 621 k€ contre 535 k€ en 2020.

ABGI UK

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 6 683 k£ contre 5 736 k£ en 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 597 k£ pour un résultat net à 1 686 k£.

ABGI CANADA

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 551 kCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 47 kCAD pour un résultat net à 74 kCAD.

VISIATIV INDUSTRY SOL BV

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 763 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à -6 k€ pour un résultat net à -65 k€.

LIVING ACTOR

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 474 k€ contre un montant quasi à l'identique pour l'exercice précédent. Son résultat d'exploitation s'élève à -488 k€ contre un montant de -181 k€ pour 2020. Le résultat net se solde par une perte de -491 k€ contre une perte de -219 k€ pour 2020.

MSC UK

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 427 k£ contre 861 k£ en 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à 21 k£ pour un résultat net à 16 k£.

PFIF Forschungszulage GmbH Unternehmensberatung

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 229 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à -235 k€ pour un résultat net à -235 k€.

CIR 360

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 37 k€ contre un montant nul pour 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à -40 k€ pour un résultat net à -40 k€ en 2021 contre 30 k€ en 2020.

IFTC LTD

Le chiffre d'affaires pris en consolidation en 2021 s'élève à 712 k€. Le résultat d'exploitation retenu est de 393k€ et le résultat net à 317k€.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14.905 K€ contre 13.722 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5.488 K€ contre 4.114 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9.163 K€ contre 8.890 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 304 K€ contre 8 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements s'élève à 6.359 K€ contre 5.898 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3.358 K€ contre 2.336 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 104 contre 83 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 812 K€ contre 933 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 157 K€ contre 54 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 20.154 K€ contre 18.119 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 240 K€ contre -283 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -4 255 K€ contre -630 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -3.905 K€ contre -1.119 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 753 K€ contre une perte de -256 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 155 883 K€ contre 154.967 K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 752 902,25 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	752.902,25 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	25.372,44 euros
Solde	727.529,81 euros
Auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » créditeur	9.377.860,23 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	10.105.390,04 euros

Distribution du dividende

- Dividendes :
L'Assemblée Générale décide que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,45 euro.
Ainsi le montant des dividendes sur base des actions composants le capital au 31/12/2021 (soit 4.440.951 actions) serait de 1.998.428 euros.

Compte tenu de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être exercées, et des actions potentielles à émettre, le montant maximum de dividendes à verser aux actionnaires s'élèverait à titre indicatif à la somme globale de 2.057.196,24 euros.

- Autres réserves : Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 4.440.951 actions composant le capital social juridique au 31 décembre 2021, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1er janvier 2022) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le détachement du coupon interviendra le 4 juillet 2022.
La mise en paiement du dividende interviendra le 6 Juillet 2022.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 53 183 euros, et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération des membres du Conseil

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2022 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à quarante-deux mille (42.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD		
Au sein du groupe	Président, Directeur Général mandataire social, Administrateur, des filiales et sous filiales au sein du Groupe Visiativ.	
- A titre personnel	FINANCIERE 3L (SARL)	Gérant
	FEALINX (SA)	Administrateur
	ALLIATIV (SAS)	Président
	CLIWEST (Société civile)	Gérant
	PDM (Société civile)	Gérant
	26 (Société civile)	Gérant
	47 (Société civile)	Gérant
	3LFI (Société civile)	Gérant
	CLINANTES	Gérant
	LA VIE CLAIRE	Administrateur
	BYBLOS	Administrateur
	ALDES	Administrateur
	CLASQUIN	Administrateur
	LE LYINC	Administrateur
	LES BIENS ATYPIQUES	Gérant
	RENAISSANCE VENTURE (SARL)	Gérant
	AUVERGNE RHONE-ALPES- INVESTISSEMENT	Président
- En tant que représentant permanent de FINANCIERE 3L	LES BIENS VENUES FORT NETWORK	Directeur Général
Christian DONZEL		
- A titre personnel	26 (société civile)	Gérant
	FEALINX (SA) (Ex CADESES)	Administrateur
	FCDO (SARL)	Gérant
	RENAISSANCE VENTURE	Gérant
	CLIWEST (Société civile)	Gérant
	PDM (Société civile)	Gérant
	47 (Société civile)	Gérant
	2CDO (Société civile)	Gérant
	CLINANTES	Gérant
- En tant que représentant permanent de FCDO	NOOVUM	Président
	LES BIENS VENUES FORT NETWORK	Président

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE HLJ Consultants SAS SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Gérant Gérant Néant
Benoit SOURY	Mutuelle AXA IARD SOBIO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	MAVIFLEX URSSAF Rhône Alpes Keolis CESER UIMM MEDEF Rhone Alpes Auvergne EZBEEZ devenu PAYSYSTEM Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Personne qualifiée au CA Administrateur Elue Membre du Conseil Administrateur Administrateur Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe MEDEF LYON RHONE	Gérante Gérante Co-présidence commission Mutations Technologiques et Impacts Sociétaux
Sylvie GUINARD	THIMONNIER ESSEVELIS (holding Thimonnier) INPI Business France	Présidente Gérante Présidente du Conseil d'Administration Administratrice

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 342 857 euros.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. VISIATIV HOSTING ayant été absorbée en 2020, la dette a été reprise par la société VISIATIV. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV s'élève à 471 429 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 3 472 667 euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe VISIATIV est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe VISIATIV reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes. Le Groupe VISIATIV est classé parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président Directeur Général.

4. Principaux risques financiers

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

III - ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2021 :

CAPITAL VISIATIV au 31/12/2021									
	actions au nominatif	actions au porteur	total détention en capital actions ordinaires	droits de vote exerçables (base CM CIC)	% détention en capital	% droits de vote actuels	droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	
DONZEL Christian	67 163	6 225	73 388	140 551	1,65%	2,36%	140 551	2,39%	
DONZEL Danièle	72	2 030	2 102	2 174	0,05%	0,04%	2 174	0,04%	
FCDO	1		1	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	
Ss total Famille Donzel	67 236	8 255	75 491	142 726	1,70%	2,40%	142 726	2,43%	
FIARD Laurent	53 109	7 020	60 129	113 238	1,35%	1,90%	113 238	1,93%	
FIARD Christelle	72	6 450	6 522	6 594	0,15%	0,11%	6 594	0,11%	
LFI	1		1	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	
Ss total Famille Fiard	53 182	13 470	66 652	119 833	1,50%	2,01%	119 833	2,04%	
ss total Fondateurs	120 418	21 725	142 143	262 559	3,20%	4,41%	262 559	4,47%	
Total ALLIATIV	1 910 868		1 910 868	2 996 437	43,03%	50,37%	2 996 437	50,97%	
Autres membres concert (managers)	168 293		168 293	336 586	3,79%	5,66%	336 586	5,72%	
ss total concert	2 199 579	21 725	2 221 304	3 595 582	50,02%	60,44%	3 595 582	61,16%	
FCPE Visiativ Actionariat	32 097	4 503	36 600	68 697	0,82%	1,15%	68 697	1,17%	
Public	162 392	1 950 593	2 112 985	2 214 967	47,58%	37,23%	2 214 967	37,67%	
Autodétention	70 062		70 062	70 062	1,58%	1,18%		0,00%	
ss total autres	264 551	1 955 096	2 219 647	2 353 726	49,98%	39,56%	2 283 664	38,84%	
TOTAL	2 464 130	1 976 821	4 440 951	5 949 308	100,00%	100,00%	5 879 246	100,00%	

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
Mars 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Acquisition de titres	20,00	Actions	2.207.480,00
Mars 2021	Christian DONZEL	FCDO / Gérant	Cession de titres	20,00	Actions	2.207.480,00
Avril 2021	Laurent FIARD	LFI / Gérant	Cession de titres	20,00	Actions	347.840,00
Avril 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Acquisition de titres	20,00	Actions	102.720,00
Avril 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Acquisition de titres	20,00	Actions	346.040,00
Mai 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Echange de titres	20,00	Actions	6.238.600,00
Mai 2021	Christian DONZEL	FCDO / Gérant	Echange de titres	20,00	Actions	2.207.480,00
Mai 2021	Laurent FIARD	LFI / Gérant	Echange de titres	20,00	Actions	4.031.120,00
Mai 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Acquisition de titres	20,00	Actions	1.338.200,00
Mai 2021	Laurent FIARD	CAL INVEST / Gérant	Cession de titres	20,00	Actions	559.600,00
Mai 2021	Laurent FIARD	-	Cession de titres	20,00	Actions	778.600,00
Juin 2021	Laurent FIARD	ALLIATIV / Président	Exercice	25,00	Actions	588.275,00

C. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites : NEANT

Nous vous rappelons pour autant qu'un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration en date du 11 Décembre 2020.

Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196.875 actions sur cinq ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39.375 actions).

L'objet du plan pour l'exercice 2020 a été atteint. De ce fait, le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 Décembre 2021, a approuvé l'acquisition définitive et l'attribution d'actions gratuites pour la Tranche A, ainsi que l'augmentation de capital correspondant. Le nombre d'actions attribué sur l'exercice 2021 s'élève à 39.375 actions.

D. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 Mai 2021 aux termes de sa dixième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémorique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2021.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2021, 444.095 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent mille euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 27 Mai 2021).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 27 Mai 2021 et jusqu'au 27 Novembre 2022, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 Mai 2021.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2021 : au 31 décembre 2021, la Société détient 73 921 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2021 :	73 921
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	1.66%
Cours moyen des achats :	0 €
Cours moyen des ventes :	0 €
	- dont contrat d'animation :
	3 859
	- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2021 :	70 062
	- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe :
	- dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2021 :	2 010 651 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	0 ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières (confère Rapport RSE en annexe).

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 18 mars 2022

Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				126
Montant total des factures concernées (TTC)	274 928 euros	53 184 euros	2 117 euros	52 753 euros	382 982 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1.69 %	0.44 %	0 %	0.42 %	2.54 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				49
Montant total des factures concernées (TTC)	0 euros	0 euros	0 euros	427 007 euros	427 007 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0 %	0 %	0 %	2.86 %	2.86 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

VISIATIV

Société anonyme

26 RUE BENOIT BENNIER

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Avvens Audit
Immeuble Le Saphir
14 Quai du Commerce
69009 LYON

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VISIATIV

Société anonyme

26 RUE BENOIT BENNIER

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note "2.4 Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes consolidés concernant :

- Les modalités de comptabilisation des écarts de conversion en lien avec l'application du référentiel ANC 2020-01 ;
- La comptabilisation d'une provision pour les indemnités de fin de carrière en application de la méthode de référence.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- Ecart d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- Indemnités de fin de carrière :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de calcul de la provision des indemnités de fin de carrière, telle qu'elle est décrite en notes 4.13 et 5.9 de l'annexe des comptes consolidés. Nous nous sommes assurés de sa correcte application et nous avons vérifié que les notes 4.13 et 5.9 donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Avvens Audit

Deloitte & Associés

A black ink signature, appearing to be 'P. Blandin', written in a cursive style.A blue ink signature, appearing to be 'J.M. Le Jeloux', written in a cursive style.

Pascal BLANDIN

Jean-Marie LE JELOUX

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Bilan consolidé

En M€	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	5.2	105,8	94,0
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	87,6	79,4
Immobilisations corporelles	5.2	3,9	4,5
Immobilisations financières	5.2	6,2	3,8
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,0
Total actif immobilisé		115,8	102,3
Stocks et en-cours		0,3	0,4
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.4	58,3	60,0
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.7	34,5	22,7
Disponibilités	5.6	68,7	65,2
Total Actif		277,6	250,6

En M€	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Capital	5.8	2,7	2,4
Primes liées au capital		43,2	35,9
Réserves et Résultat consolidé	5.18	13,7	9,4
Autres		-1,6	-2,7
Total capitaux propres		58,0	45,1
Intérêts hors groupe		2,7	1,8
Provisions	5.9	15,0	4,5
Emprunts et dettes financières	5.10	98,6	100,7
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11 ; 5.12	39,6	36,2
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11 ; 5.12	63,8	62,4
Total Passif		277,6	250,6

Compte de résultat consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Chiffre d'affaires	5.13	214,4	189,9
Autres produits d'exploitation	5.14	10,2	10,2
Achats consommés	5.15	-78,8	-69,0
Charges de personnel	5.15	-87,3	-79,3
Autres charges d'exploitation	5.15	-32,3	-33,1
Impôts et taxes	5.15	-2,3	-2,3
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	5.15	-8,9	-9,0
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15,0	7,4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		15,0	7,4
Charges et produits financiers	5.16	-2,1	-2,9
Charges et produits exceptionnels	5.17	0,0	-0,5
Impôt sur les bénéfices		-2,0	-1,8
Résultat net des entreprises intégrées		10,8	2,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		10,4	1,8
Intérêts minoritaires		-0,7	-0,3
Résultat net (part du groupe)		9,7	1,5
Résultat par action (en euros)	5.18	2,22	0,38
Résultat dilué par action (en euros)	5.18	2,20	0,38

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en M€	Capital en nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2019	4 027 553	2,4	35,9	-0,7	0,7	2,6	40,8	12,1	53,0
Affectation du résultat 2019				2,6		-2,6	0,0		0,0
Résultat net 2020						1,5	1,5	0,3	1,8
Augmentation de capital							0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	-0,1	-0,1
Actions propres VISIATIV SA				0,2			0,2		0,2
Ecart de conversion					-0,6		-0,6		-0,7
Variation de périmètre				3,1			3,1	-10,4	-7,3
Au 31 décembre 2020	4 027 553	2,4	35,9	5,2	0,1	1,5	45,1	1,8	46,8
Affectation du résultat 2020				1,5		-1,5	0,0		0,0
Résultat net 2021						9,7	9,7	0,7	10,4
Augmentation de capital	413 398	0,2	7,3	0,2			7,8	0,0	7,8
Dividendes versés				0,0			0,0	-0,2	-0,2
Actions propres VISIATIV SA				1,1			1,1		1,1
Ecart de conversion				0,0	1,0		1,0	0,1	1,1
Ecart de conversion (changement méthode ANC 2020)				-0,5			-0,5		-0,5
Changement méthode provision IDR				-5,7			-5,7	-0,1	-5,9
Variation de périmètre				-0,5			-0,5	0,4	0,0
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2,7	43,2	1,3	1,1	9,7	58,0	2,7	60,6

Tableau de flux de trésorerie

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Résultat d'exploitation des entités intégrées	15,0	7,4
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	7,0	6,7
- Provisions inscrites au passif	1,9	0,3
- Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,1	0,1
Résultat brut d'exploitation	24,0	14,5
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	7,5	5,1
Flux net de trésorerie d'exploitation	31,5	19,6
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :		
- Frais financiers	-3,0	-2,0
- Produits financiers	0,3	0,1
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-1,9	-2,8
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0,0	-0,5
Flux net généré affecté à l'activité	26,9	14,4
- Acquisition d'immobilisations	-12,2	-8,9
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	0,0	0,1
- Incidence des variations de périmètre (3)	-17,8	-14,3
Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement	-30,0	-23,1
- Dividendes versés aux minoritaires	-0,2	-0,1
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	7,8	0,0
- Variation des actions propres	1,1	0,2
- Emissions d'emprunts	5,0	46,8
- Remboursements d'emprunts	-7,5	-4,4
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	6,1	42,5
- Incidence de la variation des taux de change	0,5	-0,3
- Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	3,5	33,5
- Trésorerie d'ouverture	65,2	31,7
- Trésorerie de clôture	68,7	65,2

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Détail de la variation du BFR

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Stocks	-0,2	-0,1
Créances clients	4,5	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,5	-3,3
Sous total variations du BFR d'exploitation	6,8	6,1
Autres créances	-8,2	2,6
Charges constatées d'avance	-0,3	-0,1
Dettes fiscales et sociales	8,8	-3,4
Autres dettes	-0,6	1,0
Produits constatés d'avance	1,1	-1,0
Sous total autres variations du BFR	0,7	-1,0
Total Variations	7,5	5,1

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Trésorerie acquise ou versée	2,0	0,4

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice.....	7
1.3 Evènements postérieurs à la clôture.....	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	8
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	8
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	9
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	9
2.4 Changement de méthode comptable	10
Note 3 : Périmètre de consolidation	11
3.1 Méthodes de consolidation.....	11
3.2 Périmètre de consolidation	12
3.3 Variations de périmètre	13
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation	14
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	15
4.1 Ecart d'acquisition	15
4.2 Ecart de conversion	16
4.3 Immobilisations incorporelles	16
4.4 Immobilisations corporelles	17
4.5 Immobilisations financières	17
4.6 Contrats de location.....	17
4.7 Créances.....	18
4.8 Impôts différés	18
4.9 Valeurs mobilières de placement.....	18
4.10 Disponibilités.....	19
4.11 Opérations en devises étrangères.....	19
4.12 Provisions pour risques et charges.....	19
4.13 Indemnité de départs à la retraite	19
4.14 Instruments financiers	20
4.15 Emprunts.....	20
4.16 Contrat de liquidité	20
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	21
4.18 Chiffre d'affaires	21

4.19 Informations sectorielles.....	21
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	22
4.21 Résultat financier.....	22
4.22 Résultat par action.....	22
Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés	23
Note 5.1 : Ecart d'acquisition	23
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	23
Note 5.3 : Créances clients.....	25
Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance	25
Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	26
Note 5.6 : Trésorerie nette.....	28
Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance	28
Note 5.8 : Capitaux propres.....	29
Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions	29
Note 5.8.2 : Distribution de dividendes	29
Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....	29
Note 5.10 : Dettes financières.....	30
Note 5.10.1 : Emprunts.....	30
Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance	33
Note 5.12 : Détail des charges à payer	34
Note 5.13 : Chiffre d'affaires.....	34
Note 5.14 : Autres produits d'exploitation.....	34
Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	35
Note 5.16 : Produits et charges financiers.....	35
Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	36
Note 5.18 : Résultat par action.....	36
Note 5.19 : Parties liées et gouvernance	36
Note 5.20 : Engagements donnés.....	37
Note 5.20.1 : Covenants bancaires	37
Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail	38
Note 5.20.3 : Baux commerciaux.....	38
Note 5.20.4 : Factoring	38
Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location	38
Note 5.20.6 : Autres engagements financiers.....	39
Note 5.21 : Effectifs	42
Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers	42
Risque de liquidité	42
Risque de taux d'intérêt.....	43
Risque de crédit	43
Risque de change	43
Risque sur actions	43
Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes	43

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué une cession de branche d'activité au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020 et au 31/12/2021) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis les parts minoritaires restantes de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020) pour détenir 100%. Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

En avril 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, son CA en 2020 s'est élevé à 24.5 M€ (activité réalisée exclusivement avec la société VISIATIV).

En avril 2021, VISIATIV a cédé la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détenait elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserve uniquement une participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

Le 21 juin 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Ma Sauvegarde, éditrice d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Plus de 3 000 entreprises font aujourd'hui appel à la plateforme SaaS Ma Sauvegarde, qui compte 12 collaborateurs et réalise près d'un million d'euros de chiffre d'affaires, en croissance de plus de 30% par an au cours des trois dernières années.

La Société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre 2021, et impacté le capital social de +0,2 M€ et les réserves de +7,3 M€ (dont +0,6 M€ lié à la conversion de BSA).

Le 1er juillet 2021, la société ABGI UK a racheté 100% du capital de la société IFTC. Cette société basée en Irlande du Nord à Belfast, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. IFTC, qui est consolidé à compter du 1er juillet 2021, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ (0,8 M€) en 2021.

Le 25 octobre 2021, la société ABGI GROUP a pris une participation de 50% du capital dans la société PFIF GmbH, cette société basée en Allemagne et créée en 2021, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle est consolidée en intégration proportionnelle à 50% à partir d'octobre 2021.

En décembre 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société ABGI BRESIL (filiale précédemment détenue à 26,25% et non consolidée au 31/12/2020). Cette société basée au Brésil, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2022.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. La dilution financière maximale liée à l'augmentation de capital est de 1,11% (et de 1,77% en droit de vote).

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1^{er} janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises alors qu'il s'agissait d'engagements hors bilan précédemment (cf Note 2.4).

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

2.4.1 Ecart de conversion

Le traitement des écarts de conversion a été modifié conformément au changement induit par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 du nouveau référentiel ANC 2020-01. La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en résultat consolidé n'est plus autorisée. Cela n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'année et un impact de -0,5 M€ sur les réserves consolidées.

2.4.2 Indemnité de fin de carrière

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit en Note 5.9 « Provisions pour risques et charges » en partie « Provisions pour engagements de retraites ». Ces engagements de retraite figuraient jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provisions pour risques et charges pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs premières entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2020 est :

- Un impact capitaux propres à l'ouverture de -5,9 M€ (net des impôts différés actifs). Les règles d'évaluation de la provision sont décrites en note 4.13
- Un impact impôts différés actifs de 1,9 M€
- Un impact Provision pour Risques et Charges de +7,8 M€

Dans les cadres de ce changement de méthode comptable, une mise à jour des hypothèses actuarielles a été effectuée sur la base des données observées sur les années 2019 à 2021.

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-21		31-déc-20		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
Visiativ SA		société mère		société mère		N/A	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		61%	61%	61%	61%	IG	
I PORTA		100%	61%	100%	61%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG	
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	100%	100%	IG	
CIR 360		75%	74%	75%	74%	IG	
LINKSOFT		(a)		54%	54%	IG	
LEASE PLACE		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	97%	97%	IG	
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	97%	IG
ABGI France			100%	98%	100%	98%	IG
OVEUS			95%	93%	95%	93%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027		88%	87%	90%	88%	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada		100%	98%	100%	98%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA		93%	91%	93%	90%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL		100%	91%	100%	90%	IG
IFTC LTD	36b The Square, Comber, Newtownards, County Down, BT23 5DU, Irlande du Nord		100%	91%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE			100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC				(b)	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin		100%	100%	100%	100%	IG
AJ SOLUTIONS	8 Rue Montgolfier - 68127 Sainte-croix en plaine		(c)	N/A	N/A	IG	
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG	
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	83%	83%	71%	71%	IG	
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG	
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG	
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG	
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG	
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG	
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	0%	0%	100%	100%	NC	
VALLA		19%	19%	100%	100%	NC	
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG	
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	20%	20%	33%	33%	MEQ	
PFIF (ABGI DEUTSCHLAND)	Europastraße 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	N/A	N/A	IP	
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON		(d)	46%	46%	NC	
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ	

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Africa

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Solutions Entreprise

(d) Liquidée le 27 avril 2021

IG : Intégration Globale

IP : Intégration proportionnelle

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé au 31/05/2021 un CA de 1,2 M€ puis a été en location gérance dans la société Visiativ Solution Entreprise à partir du 1^{er} juin 2021 et fusionnée dans Visiativ Solution Entreprise à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.
- Acquisition de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, cette société a réalisé au 31/12/2021 un CA de 25,4 M€ (activité principalement liée avec les sociétés du groupe).
- Acquisition de la société IS Management / Ma Sauvegarde, éditeur d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Elle est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2021 et a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,4 M€.
- Acquisition de la société IFTC UK, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Irlande, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,2 M€.
- Prise de participation de 50% dans la société PFI GmbH, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Allemagne, cette société est consolidée par intégration proportionnelle à partir d'octobre 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,8 M€.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société ABGI BRESIL passant de 26% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021. Cette société sera consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fusions

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société LINKSOFT passant de 54% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021 puis LINKSOFT a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV Maroc (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 dans la société VISIATIV AFRICA.

Sorties de périmètre

- La société AIM CP (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été cédée en intégralité en avril 2021 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021.
- La société VALLA SAS (filiale précédemment détenue à 19% par VISIATIV SA et à 81% par AIM CP) n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2021 du fait de la cession à 100% de la société AIM CP.
- La société QOLID précédemment détenue à 46% et intégrée par mise en équivalence en 2020 a été liquidée le 27 avril 2021.

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2021 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2021	% de détention 31/12/2020	En K€				
				Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2021	
STRATEGEEEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-	6	-
ABGI BRÉSIL (*)	31/12/2021	100,00%	25,00%	428	1 426	-	433	1 660
AXEMBLE MAROC	31/03/2020 // en cours de liquidation	100,00%	100,00%	-	195	-	6	-
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	NC	NC	NC	NC	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	NC	17	1
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	25,00%	NC	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	25,00%	28,60%	NC	NC	NC	NC	100
BSOFT (**)	31/12/2021	53,74%	N/A	381	415	-	-147	310
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	20,66%	NC	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2021	65,00%	65,00%	-65	200	-	0	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

(*) : La détention de ABGI Brésil est passée à 100% le 16 décembre 2021, cette société sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

(**) : La société a été acquise le 1er décembre 2021 pour 53,74%, elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance et cloud) d'autre part.

4.2 Ecart de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2021	Taux moyen 2020	Taux de clôture au 31/12/2021	Taux de clôture au 31/12/2020
CHF	1,0845	1,0712	1,0331	1,0802
GBP	0,8650	0,8843	0,8403	0,8990
MAD	10,6531	10,8366	10,5528	10,8848
USD	1,1909	1,1325	1,1326	1,2271
CAD	1,4936	1,5215	1,4393	1,5633

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2021, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- VISIATIV 3D PRINTING
- ENTREPRISE DU FUTUR
- ABGI GROUP
- ABGI France
- OVEUS.

Par ailleurs le groupe a deux autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1^{er} janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés (voir Note 2.4).

Les écarts actuariels seront comptabilisés en utilisant la méthode du corridor : ils seront ainsi différés au bilan et présentés en augmentation ou en diminution de la dette actuarielle. La méthode du corridor consiste à n'amortir le montant cumulé des écarts actuariels que sur une base correspondant à l'excédent de ces écarts cumulés par rapport à 10 % de la dette du régime, ou à 10 % de l'actif du régime si celui-ci est supérieur à la dette. L'amortissement de cet excédent est effectué linéairement sur la durée estimée résiduelle moyenne d'activité des bénéficiaires du régime.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation ^②	0,88%	
Table de mortalité	INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,80%	2,30%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%	

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2021 (cf note 5.10.1). Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2021. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2021

En M€	31/12/2020			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30,8	-5,4	25,4	0,0	2,1	0,0	0,4	27,9
UGT VISIATIV Platform	62,2	-8,2	54,0	1,3	4,2	0,0	0,2	59,7
Total écarts d'acquisition	93,1	-13,7	79,4	1,3	6,3	0,0	0,5	87,6

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de AJ Solutions, IFTC UK et de Lease Place décrites en note 3.3 de la présente annexe.

Les augmentations correspondent pour 0,9 M€ au complément de prix versé début 2021 dans le cadre du rachat des minoritaires de Visiativ Conseil fin 2020.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 9 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2021.

- Au 31 décembre 2021

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	42,7	6,4	0,0	0,7	-0,1	0,0		49,6
Logiciels	1,0	0,3		0,0	0,0	0,0		1,3
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1,3	0,0	0,0	-0,2		0,1		1,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	1,5	2,5		-0,5				3,6
Total immobilisations incorporelles	46,5	9,2	-0,1	0,0	-0,1	0,1		55,7
Constructions	2,2	0,0		0,1	-0,2			2,1
Terrains	0,3							0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,9	0,0			-0,6			0,3
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,4				-0,4			0,0
Matériel de transport	0,2	0,0	0,0		0,0	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,9	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0		4,9
Autres immobilisations corporelles	5,4	0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1		5,4
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
Total immobilisations corporelles	14,1	0,6	-0,5	0,0	-1,2	0,1		13,2
Autres immobilisations financières	4,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0		6,8
Titres mis en équivalence	0,0			0,4			-0,4	0,0
Total immobilisations financières	4,4	2,4	0,0	0,4	0,0	0,0	-0,4	6,8
TOTAL GENERAL	65,0	12,2	-0,6	0,4	-1,2	0,2	-0,4	75,7

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs) pour 6,4 M€. Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

La production immobilisée relative au développement du nouvel ERP du groupe s'élève à 1,6 M€, elle est classée en immobilisation en cours, l'ERP devant être mis en service en 2022. Par ailleurs en immobilisation en cours, le solde des acquisitions correspond également à l'ERP et représente des achats auprès de tiers.

Au 31 décembre 2021, les acquisitions d'immobilisations financières correspondent à l'acquisition des titres ABGI Brésil et BSOFT pour 2 M€ et à l'augmentation des dépôts et cautionnements pour le solde.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,2 M€ au 31 décembre 2021.

Le reclassement de -0,4 M€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion		31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	31,1	5,4	0,0	0,0	-0,1			36,4	13,2
Logiciels	0,4	0,3		0,0	0,0	0,0		0,7	0,6
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,4	0,7
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0							0,0	3,6
Total immobilisations incorporelles	31,9	5,8	0,0	0,0	-0,1	0,0		37,563	18,1
Constructions	1,2	0,2		0,0	-0,1			1,3	0,8
Terrains	0,0							0,0	0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,8	0,0		0,0	-0,6			0,2	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,3				-0,3			0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0		0,1	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,0	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0		4,0	0,9
Autres immobilisations corporelles	3,2	0,6	0,0	-0,1	0,0	0,1		3,7	1,7
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0	0,0
Total immobilisations corporelles	9,619	1,2	-0,5	0,0	-1,0	0,1		9,4	3,9
Autres immobilisations financières	0,6					0,0		0,6	6,2
Titres mis en équivalence	0,0							0,0	0,0
Total immobilisations financières	0,558	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	6,2
TOTAL GENERAL	42,1	7,0	-0,5	0,0	-1,1	0,1	0,0	47,5	28,2

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	63,0	64,7
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4,7	-4,6
Total net des créances clients et comptes rattachés	58,3	60,0

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes de l'actif circulant au 31 décembre 2021. Les disponibilités et les impôts différés actif sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2021		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	63,0	57,3	5,7
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Stock	0,4	0,4	
Créances fiscales (1)	15,8	12,6	3,3
Fournisseurs débiteurs	0,9	0,9	
Factor (2)	7,2	7,2	
Comptes courants (3)	3,1	3,1	
Autres créances	0,5	0,5	
Charges constatées d'avance	1,9	1,9	
Total de l' Actif circulant	93,4	84,4	8,9

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 7.3 M€ (dont CIR 3.7 M€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.3 M€) et des créances de TVA pour 8.6 M€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0,6 M€ contre 0,5 M€ au 31 décembre 2020.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les créances financées sont sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au 31 décembre 2021, ces créances s'élèvent à 7,2 M€. Au 31 décembre 2020, elles s'élevaient à 4,2 M€. Les créances cédées au Factor et présentant un risque de recouvrement font l'objet d'une provision pour risques et charges. Au 31 décembre 2021 elle représente 1,6 M€.

Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

Au 31 décembre 2021

- Swarm 1,2 M€
- Fives Smart Software Development SAS 1,1 M€
- Mission RGPD 0,2 M€
- Axemble Maroc 0,1 M€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2021
Provision sur Stock	0,0			0,1		0,1
Provisions sur comptes clients	4,6	2,6	-2,6	0,0	0,1	4,7
Provisions sur autres créances	1,0	0,2	-0,9			0,4
Total provisions pour dépréciations	5,7	2,8	-3,5	0,1	0,1	5,2

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 30,3 M€ au 31 décembre 2021 (dont 13,5 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 26.5% au 31 décembre 2021. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 19% en UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,4 M€.

Au 31 décembre 2021, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	10,8	2,2
Impôt consolidé	2,0	1,8
Résultat avant impôt	12,8	4,0
Taux courant d'imposition en France	26,5%	28,0%
Impôt théorique au taux courant en France	3,4	1,1
Différences permanentes	-1,0	0,5
Activation du déficit fiscal	0,0	-0,8
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	0,1	1,4
Différences de taux d'imposition	-0,4	-0,4
Charge/produit d'impôt du groupe	2,0	1,8
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>15,6%</i>	<i>45,2%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2021 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Engagement de retraite	8,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-2,5	-1,7
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	-0,6	0,0
Déficits reportables activés	12,9	11,8
Déficits reportables non activés	17,6	17,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	36,0	27,8
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	18,4	10,8
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	4,6	2,9
Taux (B) / (C)	25%	27%
Ecart de réévaluation Immobilisations	0,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,8
Autres retraitements	0,0	0,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	0,6	1,4
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	0,1	0,4
Taux (D) / (E)	25%	27%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	35,4	26,4
Impôts différés non reconnus	-17,6	-17,0
Total net des bases d'impôts différés (F)	17,8	9,4
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	4,4	2,5
Taux (F) / (G)	25%	27%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	68,7	65,2
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	-0,1
Total Trésorerie nette	68,7	65,2

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Locations immobilières	0,6	0,9
Locations mobilières	0,5	0,4
Sous-traitance	0,1	0,0
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,3	0,3
Marketing	0,2	0,1
Divers	0,1	0,1
Total des charges constatées d'avance	1,9	1,9

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Issus de la facturation des contrats de maintenance	13,8	12,5
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,4	0,5
Issus des prestations de services	2,9	3,2
Autres	0,2	0,3
Total des produits constatés d'avance	17,4	16,5

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en M€)	2,7	2,4
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 440 951	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2021								
	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Provisions pour maintenance	1,8	1,5	-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Provisions pour pensions et obligations similaires	0,6	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	7,8	0,0	8,6
Autres provisions pour risques	2,1	3,2	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	4,4
Total provisions pour risques et charges	4,5	4,9	-2,9	0,0	0,1	0,0	7,9	0,4	15,0

Provisions pour engagements de retraites

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable a été décidé avec l'application de la méthode préférentiel de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC), qui figurait jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provision risque et charge (0,6 M€) pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs 1ères entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

La dotation provision IFC sur l'exercice est de 0,2 M€

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients ayant plus de 180 jours et totalement cédées au factor.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2021.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	98,5	15,0	83,3	0,1
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,1	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
Total des dettes financières	98,6	15,1	83,4	0,1

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 33 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 13 M€.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2020	100,4
(+) Encaissement	5,0
(-) Remboursement	-7,5
(+) Entrée de périmètre	0,4
(+/-) Autres mouvements	0,1
Au 31 décembre 2021	98,5

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de 6,2 M€, dont 3,5 M€ au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1,4 M€
- VSSB :	<u>0,3 M€</u>
Total de la dette :	1,7 M€

A la date du 31 décembre 2021, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16,0 M€. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,9	0,0	1,0	1,9
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1,3	0,0	0,4	0,9
TOTAL	4,2	0,0	1,4	2,8

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	5,4	0,0	0,0	5,4
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2,6	0,0	0,0	2,6
TOTAL	8,0	0,0	0,0	8,0

CAPEX 1 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	8,3	0,0	1,0	7,3
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	3,9	0,0	0,4	3,5
TOTAL	12,2	0,0	1,4	10,8

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5,0 M€. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,0	0,0	0,5	1,5
TOTAL	2,0	0,0	0,5	1,5

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,5	0,0	0,0	2,5
TOTAL	2,5	0,0	0,0	2,5

CAPEX 2 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	4,5	0,0	0,5	4,0
TOTAL	4,5	0,0	0,5	4,0

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2021

VISIATIV a obtenu en janvier 2021 un Prêt de BPI France de 5,0 M€ afin de renforcer la structure financière du Groupe. Cet emprunt est fixé à un taux de 1.25% sur un an, il est remboursable sur 5 ans.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20,0 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations portent un intérêt à 4.1% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Prêt Garantie par l'Etat

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2,5 M€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2,5 M€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 4,6 M€ au 31 décembre 2021.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5%
Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit, leur juste-valeur est nulle au 31/12/2021 compte tenu des taux Euribor 3 mois négatifs :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en M€)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en M€)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	1,8	0,50%	VISIATIV VSSB	14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022	5,0 1,2	100% 100%	1,7	1,2	2,2	1,2
Total prêt de Refinancement	1,8					6,2	100%	1,7	1,2	2,2	1,2
Capex Linéaire	4,3	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3,2	75%		3,2		
Capex Infine	10,5	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3,2	30%				
Total des tirages Capex	14,8					6,4	43%	3,2	3,2	0,0	0,0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	0,7	0,7		
Fournisseurs et comptes rattachés	39,6	39,6		
Dettes fiscales et sociales	42,8	42,8		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	17,2	17,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	25,6	25,6		
Autres Dettes	2,7	2,6	0,1	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	0,9	0,8	0,1	
<i>Groupe et associés</i>	0,4	0,4		
<i>Dettes envers factor</i>	0,0	0,0		
<i>Autres dettes</i>	1,4	1,4		
Total des dettes d'exploitation	85,9	85,8	0,1	0,0
Produits constatés d'avance	17,4	17,4		
Total général	103,3	103,2	0,1	0,0

(*) Dont TVA

21,7

21,7

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16,2	19,8
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,2	19,8
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	7,8	6,8
Sécurité sociale et assimilés	5,5	3,7
Etat	1,8	0,6
Total des dettes fiscales et sociales	15,1	11,1
Total général	31,3	31,0

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
France	154,8	138,8
Reste du monde	59,6	51,2
Total chiffre d'affaires	214,4	189,9
<i>% Hors France</i>	27,8%	26,9%

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, les Pays Bas, les USA, la Belgique et le Maroc. Les ventes réalisées à l'international sont demeurées particulièrement dynamiques, avec une croissance de +18% en 2021 (+16% à périmètre et taux de change constants), représentant désormais 28% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

À l'issue de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires consolidé de Visiativ s'établit à 214,4 M€ en croissance de +13% (+12% en organique) par rapport à l'exercice 2020. Il s'inscrit également en hausse de +6% par rapport à l'exercice 2019. Le Groupe dépasse ainsi son objectif annuel qui visait à retrouver en 2021 le niveau d'activité de 2019 avant la crise sanitaire.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	8,0	7,5
Transferts de charges	1,4	1,1
Crédit d'impôt recherche	0,6	0,7
Subvention d'investissement reconnue en résultat	0,0	0,4
Autres produits	0,2	0,6
Total autres produits d'exploitation	10,2	10,2

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, infogérance).

(Montants en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	138,4	76,0	214,4	116,2	73,8	189,9
EBITDA	9,4	12,6	22,1	4,2	10,0	14,3
<i>Ebitda / CA</i>	6,8%	16,6%	10,3%	3,7%	13,6%	7,5%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	0,1	0,1
Reprises sur provisions	0,9	0,3
Autres produits financiers	0,1	0,0
Total des produits financiers	1,2	0,4

CHARGES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Pertes de change	0,1	0,3
Dotations provisions financières	0,3	1,1
Charges d'intérêts	2,0	1,7
Autres charges financières	0,9	0,3
Total des charges financières	3,3	3,4

Les autres charges financières correspondent à la sortie du compte courant Qolid après la liquidation de cette société, cette charge est compensée par la reprise de provision financière.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	0,0	0,1
Reprise de provisions exceptionnelles	0,0	0,5
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,2
Produits exceptionnels divers	0,1	0,2
Total des produits exceptionnels	0,2	1,0

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0,0	0,2
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,0	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,2	1,3
Total des charges exceptionnelles	0,2	1,5

En 2020, le résultat exceptionnel était impacté par les coûts provisionnés pour la sortie de la société Valla pour 0,6 M€, aucun élément significatif n'impacte le résultat exceptionnel en 2021.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 367 030	3 900 127
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 406 405	3 860 752
Résultat net part du groupe (en M€)	9,7	1,5
Résultat de base par action (€/action)	2,22	0,38
Résultat dilué par action (€/action)	2,20	0,38

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES
Information (en M€)

	31/12/2021	31/12/2020
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	0,3	0,2
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,0	0,3
Créances rattachées à des participations	2,9	3,5
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élevé à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,2	0,2
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
TOTAL	0,7	0,7

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Pour l'année 2021, ces rémunérations regroupent Laurent FIARD et Bertrand SICOT sur l'ensemble de l'année.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 R2 < 2,0 pour les exercices suivants y compris 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location immobilière	4,8	2,4

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1,8	1,2	0,6
Matériel informatique	2,1	1,0	1,1
Total de l'engagement	3,8	2,1	1,7

Note 5.20.6 : Autres engagements financiers

1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

2/ Complément de prix

- **INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020, 2021 et 2022, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, 2020 et 2021, des compléments de prix pour un montant total de 251 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2021.

- **DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé et la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant. Le complément de prix au titre de l'année 2021 sera versé courant 2022.

3/Garanties de passif

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées, en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Lease Place**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1^{er} avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360, Living Actor et BSoft bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI UK.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	A tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour l'porta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **CIR 360**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2021 est le suivant :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Sales & Marketing	358	355
Formation & Consulting	513	434
R&D	142	132
Direction & Administratifs	139	112
Total effectifs à la clôture	1 152	1 033

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 21 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2021 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2021.

Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2021						Exercice 2020					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0,05	33%	0,05	37%			0,05	35%	0,05	36%		
* Filiales intégrées globalement	0,10	67%	0,05	36%	0,13	100%	0,09	65%	0,07	54%	0,11	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur									0,01	10%		
TOTAL	0,15	100%	0,14	100%	0,11	100%	0,14	100%	0,14	100%	0,11	100%